

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2018

Absents : M. ROUSSET Jérôme a donné procuration à M. KWIETNIAK Casimir
M. CHALMETON Jean a donné procuration à M. FARGES Alain
M. VALADIER Jean-Paul a donné procuration à M. CROZAT Joseph

Secrétaire de séance : Mme PLEKANIEC Corine

Signature du récapitulatif des délibérations du 8 Décembre 2017.

1) *Fiches Projets du Contrat Territorial 2018-2020*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fiches projets devaient être impérativement déposées auprès du Conseil Départemental avant le 31 décembre 2017.

Il énumère les projets qui ont donc été déposés :

- Rénovation de l'ancienne poste pour transformation en Mairie.
- Agrandissement et aménagement de la Salle Polyvalente.
- Construction d'un garage – entrepôt communal.
- Travaux de voirie communale.
- Sécurisation de la ressource en eau des villages de Fraissinoux et des Cayres.
- Communalisation et mise aux normes du réseau de distribution du village du Vestit.
- Assainissement collectif du village du Vestit.
- Enfouissement des réseaux secs du village du Vestit.
- Assainissement collectif du village du Crouzet
- Sécurisation (par communalisation) de la ressource en eau sur le hameau de Saint Préjet

M. Crozat Joseph constate que l'investissement sur le Vestit correspond à la moitié du coût des travaux qui sont prévus.

Mme Valentin Françoise souhaite dire quelques mots sur les projets d'assainissement collectif présentés, et notamment celui du Vestit (310 500 €) et celui du Crouzet (67 000 €).

Ses propos sont retranscrits intégralement ci-après :

« On ne peut pas être contre ces projets, car l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des habitants de ces villages me semble important.

Cependant, il n'est pas acceptable d'abandonner le projet d'assainissement collectif du village du Monteil, en raison du coût élevé des travaux qui avaient été estimés en 2008.

Pourtant, il existe des systèmes d'assainissements collectifs moins onéreux, alors, pourquoi n'avoir pas repris l'étude ?

De plus, il serait judicieux de procéder à l'inscription du village du Monteil à la programmation des projets territoriaux 2018-2020, afin qu'il en soit tenu compte lors du transfert de compétence assainissement collectif et non collectif à la communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac prévu en 2020.

Le principe d'une étude pourrait être lancé comme cela est proposé pour le village de Chassignoles qui demande la communalisation de son réseau d'eau. »

M. le Maire indique que le projet du Monteil a déjà été évoqué, et a fait l'objet d'une discussion lors d'une séance antérieure, et qu'à son sens il est délicat et inopportun, au niveau financier, de « casser » une voirie qui a été refaite en 2013, alors que dans d'autres villages il y a des problèmes cruciaux de manque d'eau.

Il faut donc faire en sorte de procéder de manière cohérente et logique, en intégrant dans un même projet les différents travaux liés à de l'enfouissement, à savoir les réseaux d'eau, d'assainissement, ainsi que les réseaux secs, avant une nécessaire réfection de voirie.

Après en avoir débattu, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal un nouveau projet d'étude pour l'assainissement du Monteil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider l'ensemble des fiches projets.

2) Demande de financements DETR 2018 et Région

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers pour solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 doivent être déposés en Préfecture avant le 31 janvier 2018.

Il propose de solliciter la DETR pour les dossiers suivants :

- Rénovation de l'ancienne Poste pour transformation en Mairie pour un montant total de 419 455, 28 € **avec 60 % de DETR.**
- Agrandissement et Aménagement de la Salle Polyvalente pour un montant total de 248 864, 05 € **avec 60 % de DETR.**
- Travaux de mise aux normes sur les 7 réservoirs et les 2 pompages pour un montant total de 44 570 € **avec 60 % de DETR.**
- Assainissement du Couzet pour un montant total de 67 000 € **avec 30 % de DETR.**

Concernant la rénovation de l'ancienne Poste et l'aménagement de la Salle Polyvalente, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Région Occitanie.

Une subvention au taux de 20 % sur la rénovation énergétique et la mise en accessibilité – handicapés sera sollicitée pour ces deux projets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer l'ensemble de ces demandes.

3) Délibération de principe pour l'étude du réseau d'eau de Chassignoles

M Kwietniak Casimir rappelle que le réseau d'eau de Chassignoles est privé et vieillissant. Il serait donc bon de penser à lancer une étude en vue de sa communalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer le projet d'étude.

4) Transfert de compétences à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac qui a décidé le transfert des compétences suivantes :

- Politique de la ville (animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance)
- Création et gestion des Maisons de Services aux Publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le transfert de ces compétences à la Communauté de Communes.

5) Renouvellement de la convention Médecine et Prévention

La convention de médecine et prévention passée avec le Centre de Gestion, et concernant tous les agents est arrivée à son terme le 31 décembre 2017.

Il faudrait la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans.

Le coût annuel s'élève à 525 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement de cette convention.

6) Taux d'avancement 2018

Les taux d'avancement de grade fixés à 100% pour 2018 ont été validés par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la fonction Territoriale Lozère pour le poste de rédacteur et d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces taux.

2) Désignation du délégué à la protection des données

M le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture qui demande que l'on désigne un délégué à la protection des données (DPO).

Les responsabilités dont devra être en charge le délégué n'étant pas claires, il est décidé de reporter le vote à un prochain conseil municipal, lorsque des informations complémentaires auront été « récoltées ».

3) Actualisation de la régie de recettes de la cantine

Le trésorier de Saint-Chély a informé la Mairie que la régie de la cantine, qui a été créée en 1974, doit être actualisée.

En effet, il faudrait rajouter les informations suivantes :

- Les paiements sont acceptés en numéraire et en chèques.
- Il est délivré des tickets de cantine lors du paiement.
- Les tarifs sont au prix de 2,50 € pour un enfant, et 3,30 € pour un adulte.
- Une indemnité annuelle de 110 € est versée au régisseur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications.

Questions Diverses

Mme Valentin demande si la taxe inondation va être mise en place par la Communauté de Communes.

M le Maire lui indique que le sujet n'a pas été évoqué en conseil communautaire.

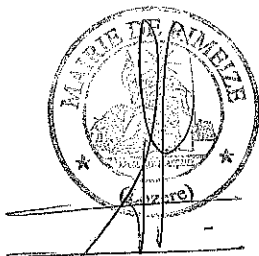
M Valentin Cédric signale que les gouttières de l'école fuient.

M le Maire lui répond que l'architecte chargée de la maîtrise d'œuvre a demandé à l'artisan de faire le nécessaire afin de remédier à ce problème.

M Valentin Cédric demande que l'employé communal vienne au Monteil réparer un caniveau qui est cassé.

Séance levée à 22h40.

Le Maire
Alain FARGES



La Secrétaire de séance
Corine PLEKANIEC